

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-proulx-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b01fbdc188533a3a49da6dbe>

Date d'obtention : 2024-11-15 16:35:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est très important d'uniformiser nos interventions et la prise en charges rapide de nos interventions limitent grandement la propagation des contenus inadéquats. En plus d'être bien outillé avec la grille et de surtout ne jamais regarder les photos ou vidéos, ce que j'ignorais avant cette formation, mais qui fait effectivement beaucoup de sens. C'est également rassurant pour la victime et l'entourage de voir le délai de traitement qui est rapide, 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous avons une meilleure ligne directive pour ce genre de situations et le fait d'être en étroite collaboration avec les policiers rend les interventions plus complètes. La trousse va m'aider à intervenir adéquatement et de façon neutre sans altérer mon jugement ou mes valeurs. Nous jouons un rôle en première ligne, mais il est crucial de respecter le mandat des policiers afin que l'intervention se déroule bien.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Toujours utiliser la trousse
- Il ne faut JAMAIS regarder le contenu du téléphone ou appareil électronique des élèves.
- Respecter la confidentialité tout au long des démarches pour éviter la propagation des informations afin de ne pas attirer les médias et nuire à l'intégrité des personnes impliquées.
- Prendre en charge rapidement
- Respecter le rôle de chaque intervenant et professionnel pour une efficacité des interventions